BOUTEFLIKA A EU DES ACTIVITÉS CE MARDI

Entre longues absences et réapparitions

Le chef de l'Etat met fin à une éclipse énigmatique autour de laquelle bien des supputations ont été véhiculées. Il se remet sous les projecteurs à un moment où ses réformes politiques commençaient à apparaître orphelines de parrain.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Pour émerger à nouveau dans le spectre du politiquement visible, deux activités au cours d'une même journée, le mardi : une audience au ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères portugais et la présidence d'une cérémonie de présentation du projet de la Grande Mosquée d'Alger.

Au boulevard des Martyrs, on n'a pas dû stresser pour l'ouverture du journal télévisé de 20 heures. L'ouverture ne pouvait qu'être protocolaire et consacrée au chef de l'Etat. Elle l'a été, d'ailleurs.

Comme jadis, lorsque Bouteflika, omnipotent, faisait montre d'énergie débordante. Cette reprise d'activités, après un moment d'absence inhabituellement long, étant donné la conjoncture politique, est fort significative en ce qu'elle prétendrait délivrer comme message. Elle se veut certainement d'abord de couper court aux multiples conjectures nées autour du retrait du président de la scène politique.

La communication officielle étant ce qu'elle est, c'est-à-dire inexistante lorsqu'elle se rapporte au chef de l'Etat, la rumeur, comme toujours, a naturellement entrepris de remplir le vide. Les mauvaises langues ont évoqué des soucis de santé qui auraient valu au président Bouteflika de nouveaux contrôles médicaux à l'étranger.

Ainsi, il aurait séjourné en France du 16 au 21 septembre dernier. Des journaux ont même cru savoir qu'il a été astreint à observer une convalescence stricte de plusieurs jours. Ces assertions médiatiques, qui n'ont jamais été démenties officiellement de manière solennelle, avaient commencé à germer après que le président Bouteflika eut été le grand absent de l'Assemblée générale de l'ONU, marquée, cette année, par la demande d'adhésion à l'institution onusienne introduite par le chef de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. D'aucuns ont eu du mal à s'expliquer que Bouteflika ne fasse pas le déplacement à New York pour être de ce moment historique.

Photo : Samir Sid

Abdelaziz Bouteflika.

Porté sur la diplomatie qui s'accomplit dans les forums internationaux, il ne pouvait, est-il alors déduit, se résigner à rester à la maison sauf raisons d'empêchement majeures. Ces dernières n'étant pas liées à de quelconques turbulences internes, comme il est cours dans d'autres pays de la région, il ne pouvait, donc, s'agir, pour Bouteflika, que de soucis de santé.

Les mêmes soucis qui lui auraient également évité de se rendre au Salon international du livre d'Alger (Sila), qu'il avait pour habitude d'inaugurer, ainsi que de présider, comme de tradition, aux ouvertures des années judiciaire et universitaire.

Intervenue, par ailleurs, après la promesse faite d'engager et de mener à terme des «réformes politiques profondes», l'absence de Bouteflika de la scène politique a eu pour conséquence des tiraillements terribles parmi les membres du conglomérat partisan qui fonde son existence sur le soutien aux initiatives présidentielles.

C'est cette absence que le FLN a choisi pour tenter de «corriger» les projets de loi pourtant avalisés par Bouteflika, avant qu'ils ne parviennent au Parlement.

Le parti de Belkhadem a agi tellement ouvertement à contresens des orientations édictées par le chef de l'Etat que des membres du gouvernement ont été amenés à accuser «des parties à l'APN» travaillant à saborder les réformes politiques. Ce qui n'est jamais arrivé depuis au moins 2004, lorsque a été mise sur pied l'Alliance présidentielle.

En effet, avec le comportement du FLN, le projet de réformes politiques était apparu orphelin de parrain. Bouteflika revient-il au bon moment pour reprendre les choses en main ?

S. A. I.

PROJET DE LOI SUR LA PARTICIPATION DE LA FEMME DANS LES ASSEMBLEES

Les députés introduisent une trentaine d'amendements

Une trentaine d'amendements ont été introduits par les députés dans le projet de loi relatif à la participation de la femme dans les assemblées élues.

Tarek Hafid Alger (Le Soir) - Ces amendements ont été déposés au niveau de la commission permanente des affaires juridiques de l'Assemblée populaire nationale, apprend-on de sources sûres. Les modifications portent essentiellement sur la disposition relative au taux de représentativité obligatoire dans les listes électorales. Rappelons que ce taux était initialement de 30% et qu'il a été ramené à 20% à travers un amendement de la commission permanente des affaires juridiques.

«Actuellement, l'objectif est de trouver une solution intermédiaire qui satisfasse le gouvernement et qui ne lèse pas les partis politiques. Plusieurs formules sont envisagées. L'une d'elles consiste à garder le taux à 30% et à faire en sorte d'annuler le principe de satisfaire à cette obligation. Autre solution, le taux baisse à 20%, tel que proposé par la commission, mais en gardant le caractère obligatoire.

Par ailleurs, des députés ont proposé de reformuler totalement l'article objet du litige en faisant en sorte de revoir le système des quotas. Cette nouvelle formule propose de placer au moins une femme dans les trois ou cinq premières places», indiquent nos sources.

Par ailleurs, certains amendements ont touché l'article qui prévoit le partage équitable entre un candidat et une candidate au cas où la liste ne parvient à remporter que deux sièges.

Les députés de l'Alliance présidentielle tiennent à la suppression de cette disposition car jugée «injuste» pour les colistiers hommes.

T. H.

SUPPRESSION DE L'ARTICLE 93 DU NOUVEAU CODE ÉLECTORAL

Bessaieh déclenche l'alerte

C'est le Premier ministre en personne qui a piloté l'opération ayant abouti à la suppression, par la commission juridique de l'Assemblée populaire nationale, de l'article du code électoral, faisant obligation aux ministres candidats de démissionner trois mois avant l'échéance électorale.

Kamel Amarni - Alger (Le Soir) - C'est ce que nous révèle une source très bien informée. «Tout simplement, parce que cet article est anticonstitutionnel» ! Ce serait Boualem Bessaieh, le président du Conseil constitutionnel, qui aurait alerté Bouteflika, nous précise notre source.

«Le président a demandé à Ouyahia et à Abdelkader Bensalah de rattraper le coup au niveau de la commission juridique de l'APN.»

Belkhadem dans tout cela ? Le SG du FLN, ouvertement contre cette disposition pour d'autres considérations, avait perdu une première bataille au sein de cette même commission juridique.

Présidée par un député FLN pourtant, la commission n'a pas supprimé l'article 93 en question, et ce, en raison des oppositions conjuguées du Rassemblement national démocratique d'Ouyahia et des présidents de l'APN et du groupe parlementaire du FLN.

Pour Ziari, c'était là une aubaine pour empêcher deux prétendants au poste de président de l'Assemblée, Rachid Harraoubia et Tayeb Louh, deux ministres FLN respectivement de l'Enseignement supérieur et du Travail. Alors que pour Daâdoua Layachi, il était surtout hors de question de s'opposer à une proposition de Bouteflika en personne ! Mais tout changera à la suite de «l'alerte» de Bessaieh.

Photo : Samir Sid

Boualem Bessaieh.

Ouyahia, qui avait donné instruction à ses députés de voter toutes les lois liées aux réformes politiques telles que proposées par le gouvernement, et à la lumière de la nouvelle donne, instruit son groupe parlementaire sur la nécessité de soutenir la proposition de Belkhadem quant à la suppression de l'article 93.

Le patron du FLN ayant été rassuré lors d'une récente visite que lui avait rendue à son domicile le président du Sénat, Abdelkader Bensalah, qui est à la fois un très proche de Abdelaziz Bouteflika et un membre influent du RND.

Ce seront donc toutes ces tractations qui aboutiront à la réunion nocturne de la commission juridique, lundi dernier, où il a été procédé à la suppression dudit article.

«Ce sera là la seule concession que nous ferons au FLN» tient, toutefois, à avertir un membre de la direction du RND.

Selon notre interlocuteur, le parti d'Ahmed Ouyahia s'opposera fermement à une autre proposition du FLN, celle consistant à ramener de 30% à 20% le quota réservé aux femmes dans les assemblées élues et sur les listes électorales.

«Le SG a donné instruction aux députés du parti pour maintenir le quota à 30%. Et sans nous, le FLN ne pourra jamais réussir à faire passer son amendement.»

Il faut préciser, en effet, que le parti d'Ahmed Ouyahia détient 81 députés à l'Assemblée dont 62 élus sur ses listes en 2007 et 19 qui l'ont rallié entre-temps. Autrement dit, presque le quart de l'Assemblée.

Le FLN, parti majoritaire certes, ne peut rien faire sans les deux membres de l'Alliance présidentielle, lui qui souffre en plus de la dissidence au sein même de son groupe parlementaire, dont une bonne vingtaine de députés ont rejoint le Mouvement de redressement du parti.

Entre autres, le coordinateur national du Mouvement ainsi que son porte-parole, Salah Goudjil et Mohamed-Seghir Kara.

K. A.